

INFORMATION DES PATIENTS

CANCER ET FERTILITÉ

Aujourd'hui, les possibilités de guérir d'un cancer augmentent. Un projet parental après la maladie peut être envisagé.

Toutefois, il faut tenir compte des risques de baisse de la fertilité, voire de stérilité, induits par certains traitements.

Le cancérologue est le premier interlocuteur pour vous informer avant le début du traitement.



Une préservation de la fertilité peut être envisagée si le traitement le justifie et si vous le souhaitez.

Pour les patients qui ne peuvent bénéficier d'une prise en charge de préservation de la fertilité, et qui envisagent un projet parental, des alternatives pourront être proposées après le traitement du cancer.

N'hésitez pas à en parler avec votre médecin.
Il pourra vous orienter vers un centre agréé pour une consultation spécialisée de préservation de la fertilité.